

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2016**

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de conseillers présents	18
Vote par procuration	6
Nombre de conseillers votant	24

Le dix-sept février deux mille seize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 11 février 2016 s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

En présence de :

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Martial FAUCHET, Sylvie BREASSIER, Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT, Dominique LAVAL, Jean-Paul DUPONT, Georges MARTIN, Corinne CAPITAN, Jean-Luc DUTARTE, Karine DI NOLFO, Nadine MEYRIEUX, Laurence MAYERE, Gaëlle NEYRAN, Pierre GOUTAGNIEUX, Rachel BONVALLET.

Absents excusés :

Mmes et MM. Christian ROUX qui a donné procuration à Sylvie BREASSIER, Janine RUAS qui a donné procuration à Isabelle TORNATORE, Eric PEILLET, Brigitte DESSAIX qui a donné procuration à Martine CHILLET, Thierry MARNAS qui a donné procuration à Claude CHIRAT, Christelle BARLET qui a donné procuration à Gaëlle NEYRAN, Sébastien MEILLER qui a donné procuration à Georges MARTIN, Fabrice CHARRE, Yannick FREZET.

Secrétaire de séance :

Mme Martine CHILLET

01- approbation du compte rendu

Mme BREASSIER précise en question diverses que les l'augmentation des effectifs de la cantine scolaire ne tient pas seulement à son ouverture aux moins de 40 ans. De même, la délocalisation de la cantine des maternelles permet de meilleures conditions de déjeuner pour l'ensemble des enfants.

M. Jean-Paul DUPONT apporte une précision sur les trois arguments qu'il a développés concernant le stade de foot. Il a exprimé son inquiétude quant aux conditions d'accès au terrain par les enfants de SAINT MARTIN LA PLAINE ; il a également regretté l'élitisme du foot actuel et exprimé sa réserve quant à la localisation du projet qui en tout état de cause restera sur SAINTJOSEPH.

Ces remarques étant faites, le Conseil Municipal,

Par 23 voix pour
Et 1 abstention (M. Jean-Luc DUTARTE, absent)

- Approuve le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2016.

02-débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Martial FAUCHET

Martial FAUCHET précise que l'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre la préparation du budget 2016 tout en donnant aux conseillers municipaux les informations nécessaires à leur décision. Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote. Il rappelle que le 2 mars 2016, le Conseil Municipal procédera au vote des subventions aux associations et au vote sur la fiscalité.

Le 23 mars auront lieu les votes sur le compte de gestion et le compte administratif.

Le Conseil Municipal peut augmenter les recettes de la commune par la fiscalité, les tarifs des services publics et les emprunts. Côté dépenses, il maîtrise les dépenses de fonctionnement et opère une priorisation des investissements.

M. FAUCHET rappelle le contexte économique et financier national marqué par une baisse des subventions de l'Etat, qui représente pour la commune de SAINT MARTIN LA PLAINE, une perte de 170 000 euros sur 3 ans.

Par ailleurs, la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine entraîne pour la commune une baisse de la dotation intercommunale, théoriquement compensée par une baisse de charges. Ces transferts concernent l'eau, la voirie, les extensions du réseau public d'électricité, les extensions des cimetières, les réseaux de chaleur...

Les transferts financiers entre la communauté urbaine et les communes membres doivent être validés par la commission des transferts de charges (CLECT) qui ne s'est prononcée jusqu'à présent que sur la méthode employée.

En conclusion, le budget 2016 procédera d'une élaboration plus complexe.

M. FAUCHET présente l'affectation des résultats tels qu'ils ont été arrêtés.

Au 1^{er} janvier 2016, le capital restant dû des emprunts contractés par la commune est de 1 704 500 euros.

L'annuité pour 2016 est de 289 962.88 euros dont 217 896.41 euros de capital et 72 066 .47 euros d'intérêts. Avec un résultat net de l'exercice 2015 de 650 000 euros, la commune peut éteindre sa dette en un peu plus de 2.5 années.

Avec l'emprunt principal de la salle des fêtes, le capital restant dû est porté à 2 596 Keuros pour une annuité supérieure à 300 000 euros en 2018.

M. FAUCHET fait une présentation des différents investissements programmés en 2016. Les conseillers se prononcent sur les propositions.

programmation pluriannuelle des investissements

budget commune

2016

programmes		2015	2016	
		réalisé	décisions	
12	crèche		dépenses	recettes
	matériel jeux cabane	863,01	1 000,00	
	informatique	160,00	150,00	
	restructuration cuisine	1 112,40		

	placards et restructuration hall			
	placard rangement coin repas		1 000,00	
	ouverture électrique porte d'entrée		250,00	
	remplacement porte double battant		800,00	
	remplacement sols		0,00	
	tableau affichage		300,00	
	sous total	2 135,41	3 500,00	0,00
13	restaurant scolaire			
	tables et chaises	869,46		
	mixer		280,00	
	accessibilité		4 000,00	
	restaurant scolaire délocalisé		1 200,00	
	sous total	869,46	5 480,00	0,00
15	mairie			
	travaux aménagement hall		1 500,00	
	matériel périscolaire		70,00	
	étude faisabilité stade foot saint joseph	3 354,00		
	peinture garde-corps	3 508,32		
	petit matériel		180,00	
	site internet	5 160,00		
	sauvegarde et fibre optique			
	informatique	1 101,62	1 500,00	
	révision plu	4 679,78		
	matériel plan de sauvegarde		300,00	
	matériel mobilier	1 524,25	500,00	
	peinture volets + fenêtres		4 800,00	
	matériel compostage Ronze		2 500,00	
	sous total	19 327,97	11 350,00	0,00
16	MJC			
	projecteurs leds	2 349,85		
	accessibilité coca	5 329,94		
	travaux		1 000,00	
	sous total	7 679,79	1 000,00	0,00
18	école maternelle			
	meuble de rangement	766,13		0,00
	clôture extérieure		4 500,00	
	télé		400,00	
	volets roulants		600,00	
	sous total	766,13	5 500,00	0,00
19	centre bourg			
	travaux voirie	257,34		
	démolition maison	5 300,40		
	maitrise d'œuvre	1 899,49		
	sous total	7 457,23	0,00	0,00

20	école élémentaire			
	restructuration	34 764,00		
	maîtrise d'œuvre	4 161,13		
	toiture	16 905,24		
	table et chaises 1 classe	2 752,40	2 500,00	
	écran muraux	588,24		
	point d'eau grande salle	1 497,20		
	imposte passage préau		550,00	
	aménagement salle périscolaire		1 000,00	
	sous total	60 668,21	4 050,00	0,00
21	autres bâtiments			
	gymnase manivelle + tapis	468,00		
	gymnase défibrillateur	276,95		
	gymnase sol sportif	4 188,00		
	gymnase panneau score		2 200,00	
	gymnase sèche mains 2		2 000,00	
	gymnase renouvellement chauffage		3 500,00	
	gitoux toiture coca	56 167,80		
	plantier périscolaire sol vernis		2 480,00	
	plantier périscolaire peinture extérieur			
	plantier périscolaire peinture intérieur			
	plantier aérateur réserve		900,00	
	plantier périscolaire wc			
	plantier périscolaire jeu extérieur		0,00	
	plantier périscolaire filet protection			
	plantier périscolaire réaménagement			
	plantier photocopieur			
	plantier accessibilité		30 000,00	
	portail jeux de boule	1 638,00		
	plantier machine à laver	259,00		
	étude économiste	4 200,00		
	sous total	67 197,75	41 080,00	0,00
22	église			
	accessibilité		6 400,00	
	sous total	0,00	6 400,00	
25	chemin de Gitoux			
	maitrise d'œuvre	15 134,35		
	travaux	157 048,66		
	sous total	172 183,01	0,00	0,00
28	cimetière			
	accessibilité	4 811,21		
	sous total	4 811,21	0,00	0,00
29	salle de la Catonnière			
	petit matériel		204,00	
	sèche main soufflant		1 000,00	

	accessibilité		1 260,00	
	sous total	0,00	2 464,00	0,00
52	véhicule			
	remplacement master benne	30 675,31		
	sous total	30 675,31	0,00	0,00
53	effacement des barrages			
	travaux	19 136,00		
	sous total	19 136,00	0,00	0,00
55	voirie			
	chemin de Boursefolle	15 915,13		
	route de Sainte Catherine	5 650,00		
	garde-corps Piroche	3 238,50		
	passage eaux pluviales	3 528,00		
	chemin du petit Feloin	58 078,37		
	rue Goutagnieux mur + voirie	17 400,00		
	chemin du grand Feloin	9 600,00		
	lotissement le Verger	3 307,44		
	étude de circulation	5 940,00		
	sous total	122 657,44	0,00	0,00
56	matériel services technique			
	échelle		586,96	
	pompe auto amorçante		635,00	
	débroussailleuse	720,00		
	chargeur batterie		230,00	
	lame déneigement	780,00		
	étai		110,00	
	matériels désherbage (City-cut)		3 810,00	
	divers	439,70		
	sous total	1 939,70	5 771,96	400,00
59	acquisitions foncières			
	provision	714,00		
	sous total	714,00	0,00	0,00
62	espaces publics			
	système pompe-filtre + UV sur bassin mairie		850,00	
	mobilier +plaques rues+ table ping pong		9 500,00	
	jeux enfants plantier	15 204,00		
	aménagement parc de la Ronze		22 000,00	
	peinture clou	3 151,20		
	mise en sécurité puits la combe	2 352,00		
	sous total	20 707,20	32 350,00	0,00
63	éclairage public			
	guirlandes Noël	2 079,55		
	travaux de modernisation		30 000,00	
	sous total		30 000,00	

64	défense incendie			
	hydrant Marrel Bertholon	3 915,90		
	sous-total	3 915,90		
65	bibliothèque			
	chaudière	3 211,20		
	meublier	539,53		
	informatique	1 691,45		
	accessibilité		15 000,00	
	sous total	5 442,18	15 000,00	
66	centre technique municipal			
	cuve récupération	5 358,00		
	sous total	5 358,00	0,00	0,00
67	locatif			
	conventionnement logement	29 484,80		
	sous total	29 484,80	0,00	0,00
68	Transmillière			
	étude épure	15 000,00		
	AMO SEDL		9 000,00	
	moe urbaine paysagère VRD		5 000,00	
	sous total	15 000,00	14 000,00	0,00
70	salle des fêtes			
	Travaux +maitrise d'œuvre	490 000,00	250 000,00	
	sous total	490 000,00	250 000,00	0,00
	sous total programmes	1 088 126,70	427 945,96	0,00
Fonds de concours	études SIVU		5 000,00	
	voirie - SEM		100 108,00	
	éclairage public	44 064,93	695,00	
	sous total	44 064,93	105 803,00	0,00
	TOTAL GENERAL	1 132 191,63	533 748,96	0,00
	voirie			
55	parking Plantier devant restaurant scolaire		12 066,00	
	8 rue Transmillière (enrobé 20 m2)		1 704,00	
	Côte du Munat (inches/ralentisseur)		7 500,00	
	aménagement voirie suite étude rue des écoles		5 000,00	
	aménagement de voirie suite étude RD 37		5 000,00	
	impasse Béthenod enrobé		2 500,00	
	rue de la pompe		111 338,00	
19	place croix de mission		50 000,00	
	total voirie		195 108,00	

M. Georges MARTIN fait remarquer que l'impasse à proximité du fleuriste est vraiment dégradée.
M. le maire répond que les réseaux y sont très peu enterrés et que cela va compliquer les travaux.

Il est demandé concernant le gymnase le remplacement du dispositif d'affichage, obsolète. Le chauffage également fonctionne encore mais les pièces détachées sont de plus en plus difficiles à trouver.

Mme CHILLET insiste concernant la crèche sur la nécessité de prévoir un placard dans l'espace accueillant les enfants pendant les repas. Mme BREASSIER souhaiterait que quelques travaux soient entrepris à l'entrée du périscolaire, très dégradée.

M. FAUCHET présente les différents budgets présentés par les adjoints et conseillers. Le budget de la culture est en légère baisse du fait d'un raccourcissement du festival des Saint M'artistes. Même chose pour le Rhino jazz qui ne nécessitera pas de location de sono. Mme MEYRIEUX fait part en revanche d'un budget en hausse de 500 euros pour le Conseil Municipal d'enfants.

Mme BREASSIER fait part d'un budget concernant l'école et le périscolaire en légère baisse dûe à un nombre moins d'enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016

03- SIVU les Alouettes autorisations de dépenses

Rapporteur : Guy PIEGAY

Dans l'attente d'une décision finale concernant le projet du SIVU, il est proposé au Conseil Municipal d'engager les dépenses de fonctionnement de faible montant en lieu et place du SIVU notamment :

- 50 euros d'accès à la plateforme de dématérialisation des actes,
- 150 euros de certificat électronique,
- 20 euros Tampons

Ces dépenses pourront être remboursées par le SIVU si le projet se poursuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix pour

Et 1 abstention (Mme Sylvie BREASSIER),

- Décide d'engager et liquider des dépenses de fonctionnement du SIVU les Alouettes dans la limite de 400 euros,
- Précise que cette somme sera inscrite au budget 2016,
- Sollicite le remboursement des sommes liquidées dans le cas où les travaux seraient entrepris,
- Autorise le maire à engager liquider lesdites dépenses,
- Autorise le maire à signer tous documents y relatifs.

04- collecte des ordures ménagères- convention avec SAINT ETIENNE métropole

Rapporteur : Claude CHIRAT

SAINT ETIENNE métropole a la charge de la collecte des ordures ménagères.

Cette activité de collecte en porte à porte est une activité à risques multiples de par la manutention, l'utilisation de machines et l'exposition du personnel à l'environnement routier dans lequel il évolue.

Cette activité présente également des risques pour les usagers.

Afin de réduire ces risques, Saint-Etienne Métropole a engagé un plan de résorption des points noirs de collecte en 2014. Sur le territoire de l'agglomération, 1140 points noirs ont été recensés dont environ 620 marches-arrière. A ce jour, 50 de ces points noirs ont été supprimés.

Saint-Etienne Métropole souhaite formaliser les démarches partenariales avec les communes pour avancer sur la résorption de ces points noirs.

La communauté d'agglomération propose aux communes un soutien financier de 2000€ par aménagement plafonné à 50% du coût réel des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention avec SAINT ETIENNE métropole de résorption des points noirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention avec la communauté urbaine concernant la résorption des points noirs de la collecte des ordures ménagère,
- Autorise le maire à signer tous les documents y relatifs.

05- contrat collectif santé- avenant

Rapporteur : M. le Maire

Le centre de gestion de la Loire a ; par délibération du 20 février 2013, conclu une convention de participation avec la MNT pour les risques santé et prévoyance, d'une durée de 6 ans.

La commune a ensuite adhéré, pour son personnel, à la convention de participation santé Le contrat à adhésion facultative, concernant le risque santé a évolué vers un contrat responsable et solidaire. Cette notion de contrat responsable et solidaire était inscrite dans la loi, dès 204 afin d'encadrer les dépenses de santé et de faciliter l'accès aux soins au plus grand nombre.

La loi de financement de la sécurité sociale rectificative et le décret du 18 novembre 2014 ont fait évoluer les prestations de ces contrats à compter du 1^{er} janvier 2016. L'assemblée délibérante du centre de gestion a approuvé l'avenant n°1 à la convention de participation pour garantir ces nouvelles conditions à tous les agents bénéficiaires des contrats souscrits par les collectivités et établissements publics qui ont adhéré volontairement au contrat collectif santé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention santé.

Cet avenant ne modifie pas l'équilibre financier du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les termes de l'avenant n° 1 au contrat santé groupe souscrit par la commune,
- Autorise le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y relatif.

06- questions diverses

1. Tour Marrel

L'étude concernant l'état de la tour et son devenir est arrivée à son point d'étape intermédiaire et un premier rendu a été fait. Celui-ci fait apparaître l'emploi de matériaux disparates, hétérogènes et une mise en œuvre peu orthodoxe surtout dans les étages supérieurs. La tour est aujourd'hui très fragilisée et il conviendrait de démonter les derniers niveaux. La commune attend la dernière partie de l'étude, notamment le chiffrage.

M. le Maire pose quand même la question de l'opportunité d'un démontage partiel des étages supérieurs dès lors qu'elle n'a pas les moyens d'entreprendre la restauration de l'ensemble de l'édifice.

2. Travaux.

L'ensemble des travaux en cours se poursuit normalement. Notamment le chantier du centre bourg et le chantier de la Chevalière dans le bas de la commune pour l'adduction d'eau.

La réfection du chemin de Gitoux et son aménagement commenceront prochainement pour une durée de 3 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.